



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 27/04/2022

Votre réf : M421/2021
Réf. CRMS : BXL22840
Réf. NOVA : 04/XFD/1783573

BRUXELLES. Square Marguerite, 35 / rue Le Corrège
(= ZP du site des squares du quartier Nord-Est)

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME : changer la destination d'un bureau situé au rez-de-chaussée donnant sur la rue Le Corrège en logement ; remplacer les châssis en façade avant du futur logement en rez-de-chaussée (mise en conformité)
Demande de la Ville du 4/04/2022

Avis de la CRMS



Façade concernée par la demande © Streetview

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 20/04/2022, n'a pas formulé de remarques sur le dossier concerné.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président

c.c. : tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; fanny.dejaegher@brucity.be ;
commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; mbadard@urban.brussels ;
crms@urban.brussels ;